

# Opération Tranquillité Vacances

Contre les **cambrjolages**,  
les **bons réflexes** !

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



### Signaler votre absence

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'**Opération Tranquillité Vacances**. Les **services de police** se chargent alors de surveiller votre logement.

**Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile.**

Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

### Inscription à l'Opération Tranquillité Vacances

**Merci d'effectuer vos demandes 3 jours minimum avant votre départ.**

Pour vous inscrire, merci d'utiliser préférentiellement le **service en ligne**, mis en place dans le cadre de la **modernisation du Ministère de l'intérieur**, en utilisant votre compte FranceConnect.

Vous pouvez également compléter le [formulaire de demande d'OTV](#), qui sera transmis et traité par la police municipale.

L'opération Tranquillité vacances est complémentaire des autres dispositifs de sécurité, mis en place aux Loges-en-Josas.

**Pensez à vous rapprocher de vos correspondants de quartier.**

## **Victime d'une effraction ou d'un cambriolage ?**

**Appelez immédiatement le 17 ou le 112 !**

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs.

**Pensez à signaler en Mairie, à la Police municipale, les faits dont vous êtes victime.**

### **Pour porter plainte**

Rendez-vous au commissariat de police proche de votre domicile (Vélizy ou Versailles). Un [formulaire de pré-plainte](#) est disponible sur le site gouvernemental.

**Pour que la plainte soit enregistrée, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police.**

## **Quelques consignes pour limiter les risques**

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

- **Ne pas diffuser ses dates et photos de vacances sur les réseaux sociaux**
- **Faites relever votre courrier** par une personne de confiance ou faites suivre votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.
- Un boîte à lettres remplie de courriers, prospectus... peut signaler votre absence.
- **Fermer correctement fenêtres et volets.** Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous.
- **« Faites vivre » votre logement.** Un voisin ou un ami peut venir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- **Utilisez le renvoi d'appel de votre ligne téléphonique** vers un portable ou téléphone d'un ami ou membre de votre famille.
- **Appelez le 17** pour signaler tout comportement suspect, même en cas de doute.

## **Contact**

### **[Mairie – Police municipale](#)**

-  [01 39 07 16 70](tel:0139071670)
-  [policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr](mailto:policemunicipale@mairieleslogesenjosas.fr)

## Urgence Mairie

**07 76 32 69 07**

Pour **signaler par SMS** une information urgente liée au fonctionnement des services municipaux, en **dehors des heures d'ouverture de la Mairie**.

En l'absence d'accusé de réception, appeler le numéro.

**Pour toute autre urgence  
Police Nationale 17**

## Ressource utile

[Formulaire de pré-plainte www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

## Sur le même sujet



## Demande d'Opération Tranquillité Vacances



## Police municipale



## Secours et urgences



## Quartiers et correspondants

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)